

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
012100000250401-015-2025-BF
Date de transmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17

Présents : 9

Procurations : 3

Objet :

Approbation du Compte
Administratif 2024

L'an deux mille vingt cinq

Le 1^{er} avril

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 26 mars 2025

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, M. Bernd BECK, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN

Excusés : Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Nicolas GRES, M. Guillaume PEREZ qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN, Mme Jocelyne SCHWALLER qui donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Aurélie VUILLERMOZ, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

La présente délibération a pour objet d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2024 et de prendre acte des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024. L'article L-2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en effet que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

L'article L 2121-14 du même code précise que « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. » Il en ressort que le Maire en exercice, doit se retirer au moment du vote sous peine de nullité de la délibération d'approbation.

Il est donc demandé à l'assemblée de désigner un Président de séance et de demander à Mme le Maire, de quitter la salle pendant le vote du compte administratif.

Lecture est faite des grandes lignes du compte administratif pour l'année 2024.
Celles-ci concordent avec les résultats présentés dans le compte de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat reporté 2023	1 099 377,49 €	2 000 915,64 €
Recettes 2024	3 269 560,49 €	61 921,45 €
Dépenses 2024	2 672 275,60 €	727 059,44 €
Résultat 2024	597 284,89 €	- 665 137,99 €
Clôturé	1 696 662,38 €	1 335 777,65 €

Mme le Maire se retire de la salle. Mme Amélie VAN ETTINGER est désignée Présidente de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le Compte administratif 2024 tel qu'il est présenté ;

AUTORISE le Maire à transmettre le compte administratif au représentant de l'État ;

AUTORISE Mme le Maire, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pascal BRUN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

